

# Comité exécutif UCR-FO

## 4-5 avril 2019 à Paris

**Le Comité exécutif de l'UCR-FO s'est réuni à Paris les 4 et 5 avril 2019, dans une situation sociale d'extrême tension où, tant le patronat que le gouvernement persistent à ignorer, à mépriser voire à réprimer la colère multiforme, à commencer par celle du mouvement syndical, qui éclate partout en France.**

**P**our Force Ouvrière, ces mécontentements ne sont pas une nouveauté. La donne n'a pas changé subitement. La crise qui sévit est le résultat d'années de surdité, de refus de prendre en compte les revendications syndicales, de casse du code du travail et des garanties sociales, de remise en cause des statuts professionnels, des services publics, de la protection sociale collective... Le patronat, comme les gouvernements successifs, en jetant entre autres l'anathème sur le mouvement syndical, portent l'entière responsabilité de cet état de fait. Les mesures prises ou annoncées par le Président de la République et son gouvernement n'ont pas réussi à désamorcer le mécontentement des «gilets jaunes» qui s'exprime depuis novembre dernier.

et se renforcent (marche Le Havre-Paris de la fonction publique, grève des enseignants contre la réforme Blanquer, grèves dans les EHPAD, grève à Arjo Wiggins...). Le Comité exécutif de l'UCR-FO se félicite du succès de la mobilisation le 19 mars dernier – à l'appel de l'intersyndicale FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL – qui a rassemblé plus de 350 000 manifestants dans toute la France. Ce vaste mouvement, auquel de nombreux retraités ont pris part, démontre la détermination des salariés qu'ils soient actifs ou retraités, chômeurs, jeunes, à faire entendre d'une même voix leurs revendications syndicales solidaires. Le Président de la République et son gouvernement ont tenté d'endiguer la colère sociale par l'organisation d'un «grand débat», auquel FO a refusé de participer et qui est en fait une tentative de camouflage des problèmes urgents posés au gouvernement. L'UCR-FO exige, quant à elle, des réponses aux revendications sociales !

### La campagne de printemps des retraités

Dans notre histoire, le printemps est associé aux souvenirs de vastes contestations sociales. L'UCR-FO, avec les autres organisations de retraités du Groupe des 9, a engagé diverses actions dans le cadre d'une «campagne de printemps» des retraités. Le Comité exécutif de l'UCR-FO y apporte tout son soutien. Il appelle les retraités à soutenir l'initiative des cartes pétitions à adresser au Président de la République avec, comme événement culminant, la journée nationale de rassemblements et de manifestations le 11 avril prochain. Il encourage les retraités à relayer la campagne de lettre aux maires, leur demandant de se solidariser avec les retraités à travers le vote d'une motion de soutien. Par ailleurs, le Comité exécutif demande aux retraités de diffuser le plus largement possible la déclaration commune du Groupe des 9 qui

De surcroît, au prétexte d'endiguer les actions de violence intervenues en marge des manifestations, les mesures de la loi anticasseurs, se traduisent en réalité par des atteintes à la liberté de manifester et à la liberté d'opinion ainsi que par des mesures répressives à l'encontre de l'exercice du droit syndical. Le gouvernement actuel continue cette vaste entreprise de démolition de notre modèle social basé sur la solidarité entre les générations et les professions. Assurance-chômage, santé, retraites, accès aux soins, fonction publique, services publics, enseignement..., les chantiers de démolition sont nombreux. Pendant ce temps, les revendications syndicales redoublent d'acuité et les mobilisations se poursuivent



**FACE A L'URGENCE SOCIALE, EXIGEONS LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS !**

met l'accent sur l'urgence de répondre aux attentes et aux besoins criants des personnels des EHPAD et des personnes âgées en perte d'autonomie résidant à domicile ou en établissement. Quelles que soient les formes revêtues, ces actions de soutien de nos revendications ont aussi pour dessein de poursuivre la mobilisation contre les mesures scandaleuses qui frappent les retraités, la détérioration du pouvoir d'achat de leurs pensions et retraites, le délitement de leurs droits, la casse des services publics...

### Les retraités ne lâchent pas leur revendication : augmentation des pensions et des retraites !

Le Comité exécutif de l'UCR-FO se félicite de la réussite de la journée de mobilisation le 31 janvier dernier à l'appel des organisations de retraités du Groupe des 9, avec plus de 170 manifestations sur toute la France. • Au cœur de leur colère, il y a le refus des mesures de régression sociale et de la chute sans précédent du pouvoir d'achat qui leur sont imposées. Le gouvernement et sa majorité ont amplifié le racket des retraités avec un quasi-gel des pensions en 2019 et une volonté déjà exprimée de réitérer la manœuvre en 2020 pour viser un montant total de 7 milliards d'économies sur deux ans ponctionnées sur le pouvoir d'achat des retraités. Alors que leur pouvoir d'achat a baissé de 20% en 15 ans, que les pensions ont été gelées depuis 2013, la décision de limiter à 0,3% la revalorisation des pensions en-deçà du taux de l'inflation pour 2019, déroge à nouveau au code de la Sécurité sociale qui jusqu'alors était le critère de revalorisation des pensions de base. Le Comité exécutif dénonce la nouvelle baisse programmée du pouvoir d'achat des retraites, des pensions, des pensions de réversion, des pensions d'invalidité. Ces dégradations du niveau des pensions s'ajoutent à l'augmentation de la CSG pour des millions de retraités malgré les demi-mesures du gouvernement, qui n'épargne qu'une partie des retraités. Pour le Comité exécutif, ces mesures n'ont pour seul objectif que de continuer à baisser et contraindre les dépenses sociales. L'UCR-FO refuse que les retraités soient

méprisés et laissés pour compte. Elle refuse qu'ils soient sacrifiés au nom des politiques gouvernementales en faveur de la réduction des dépenses publiques dictée par l'Union européenne, la Banque mondiale, la BCE et le FMI. • Il ne saurait être question d'accepter que la «prime Macron», par ailleurs défiscalisée et exonérée de cotisations, soit fondée sur l'appauvrissement programmé des retraités et sur la baisse des prestations sociales. Il s'agit là de favoriser le capital et la finance en exonérant les employeurs de leurs obligations en matière d'évolution des salaires. De même l'UCR-FO s'oppose à la proposition d'une indexation différenciée en fonction du niveau des retraites consistant à n'indexer sur l'inflation qu'une partie d'entre elles sous le vocable de «petites retraites». Ce qualificatif vise à faire admettre une rupture dans les modalités de calcul de la répartition. La retraite n'est pas une prestation d'assistance mais un droit dont le montant résulte de la carrière et des cotisations versées. Cette confusion serait non seulement une faute juridique mais aussi une faute politique. L'UCR-FO dit NON à un système de revalorisation différencié et segmenté en fonction du niveau des revenus des retraités. • L'UCR-FO dit Non au choix inique de l'appauvrissement programmé des retraités! Les réformes et mesures successives ne conduisent qu'à dégrader toujours plus le niveau des retraites et à baisser le taux de remplacement du salaire, étant entendu que l'écart entre le niveau du salaire et celui de la retraite ne se justifie en aucune façon. • Déterminé à poursuivre les actions de mobilisation des retraités pour la défense du pouvoir d'achat des retraites et des pensions, le Comité exécutif de l'UCR-FO rappelle ses revendications : => la revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privé et public ; => le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le calcul des retraites du privé, le retour à l'indexation des retraites et pensions ainsi que des droits à retraite en cours de constitution, sur l'évolution des salaires ; => l'abandon de la hausse de la CSG de 1,7 point sur les retraites ; => un revenu minimum de retraite pour tous, qui ne puisse être inférieur au SMIC pour une carrière complète ; => le maintien et l'amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion et à cet effet, il revendique le relèvement du taux de la pension de réversion ainsi que la

suppression des conditions de ressources dans le régime général ; => le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants ; => la suppression de l'imposition des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus ; => la suppression de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3% acquittée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie (contribution qui de surcroît a été détournée de son objet plusieurs années) ; => la suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables. Les retraités Force Ouvrière disent STOP à la politique d'austérité budgétaire qui leur est imposée ! Ils exigent des mesures de rattrapage immédiates.

### Maintien et défense des régimes de retraite actuels par répartition

Après toutes les réformes (en particulier depuis 1993) ayant réduit les droits à la retraite, le gouvernement veut instaurer un système par points ou «chaque euro cotisé donne les mêmes droits pour tous». Le Comité exécutif rappelle que dans les systèmes par répartition actuels, le salaire différé donne des droits et des garanties et met en place des solidarités entre les générations. Ils sont le fruit de notre histoire sociale et de nos luttes syndicales. A contrario, le projet gouvernemental de régime unique, dit «universel» et son principe de «l'euro cotisé», signifie que les périodes non cotisées, telles que la maladie, le chômage, etc., n'ouvrieraient pas de droits. Il n'aurait d'autre but que de baisser les retraites. La valeur du point de retraite ne serait pas garantie et serait assujettie à des éléments aléatoires tels que l'espérance de vie d'une génération ou la soutenabilité des finances de l'État. • Avec le CCN, le Comité exécutif de l'UCR-FO affirme sa détermination à défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que représentée par le régime général et les régimes complé-

mentaires, les régimes particuliers existants, le code des pensions civiles et militaires de retraites. Il fait sien la résolution du CCN qui «réaffirme l'opposition de FO à un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pensions sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour ceux qui en auront les moyens». Le Comité exécutif n'est pas dupe. Les «désaccords» entre M. Delevoe et le gouvernement sur l'âge légal de départ en retraite ne sont qu'un trompe-l'œil, car tout le monde sait qu'avec le système par point préconisé par MM. Macron, Philippe et Delevoe, il faudra, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, travailler bien au-delà de 62 ans. D'ailleurs, le Comité exécutif constate, qu'après plus de 20 réunions de «concertation», M. Delevoe n'a pas bougé d'un iota sur sa volonté de liquider notre système de retraites par répartition, solidaire et redistributif.

Aussi, le Comité exécutif partage la conclusion de la lettre du Secrétaire général de la CGT-FO à Édouard Philippe : «En l'absence de clarification et de communication du projet du gouvernement, tenant compte de nos analyses, positions et revendications concernant la préservation des droits à la retraite, nous nous verrions donc en situation de mettre fin à notre participation à la dite "concertation" qui pourrait prêter à confusion quant à son objet et notre rôle». Le Comité exécutif rejette toutes les tentatives et chemins détournés pris par le gouvernement dans le cadre des réflexions sur la prise en charge de la dépendance, pour insuffler une réforme paramétrique en allongeant la durée de cotisation ou en reculant encore l'âge légal de départ à la retraite. NON à la casse de nos régimes de retraite actuels ! Le Comité exécutif apportera tout son appui et son soutien à la campagne d'information et de mobilisation décidée par le CCN des 27 et 28 mars pour participer au rapport de force en vue de mettre en échec ce projet

gouvernemental. Le Comité exécutif mandate le bureau de l'UCR-FO pour en informer toutes les structures de retraités et préparer la réussite du meeting national FO interprofessionnel.

### Défendre la Sécurité sociale solidaire et égalitaire et l'accès aux soins de santé de qualité pour tous

Le Comité exécutif de l'UCR-FO réitère son attachement à la défense de la Sécurité sociale et ses principes de 1945, fondés sur le salaire différé que sont les cotisations sociales, sans cesse mis à mal par des politiques de maîtrise comptable des dépenses de santé par la fiscalisation croissante du financement de la Sécurité sociale via la CSG.

Le Comité exécutif continue de dénoncer la décision de l'État de ne plus assurer la compensation des exonérations de cotisations telle que décidée en 1994 (compensation pourtant déjà insuffisante (90% puis 85%). Désormais, l'équilibre budgétaire des organismes de Sécurité sociale, obtenu au prix de coups de rabot sur les prestations, va servir à dégager des marges financières au service de la réduction des déficits publics exigée par la commission européenne et ce, au détriment des malades, des familles et des retraités.

- Le Comité exécutif rappelle son exigence d'un service public de qualité pour répondre à tous les besoins élémentaires des retraités (santé, transports, culture, sécurité, etc.). En matière d'accès aux soins de santé, il dénonce les situations de fermetures de services hospitaliers et de services publics ainsi que la désertification médicale qui sévit sur bon nombre de départements.

- S'agissant des dispositions «reste à charge zéro» dénommé faussement «100% santé» pour les soins optiques, dentaires et les audioprothèses, elles risquent de n'être en réalité qu'une simple annonce de communi-

cation n'ayant rien à voir avec une réelle prise en charge à 100% par la Sécurité sociale. Pour l'UCR-FO, le «reste à charge zéro» n'est en réalité qu'un transfert de la prise en charge de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires santé, donc les assurés. Ce dispositif est assorti d'un risque de majoration des tarifs de cotisation de l'ordre de 9% selon certaines études pour compenser les nouveaux engagements qui pèserait lourdement sur le coût des adhésions individuelles des retraités. Cela constituerait pour de nombreux retraités, une source supplémentaire d'exclusion ou de renoncement à une couverture complémentaire.

- Les dispositions de la proposition de loi adoptée en première lecture le 27 mars à l'Assemblée nationale relative au droit de résiliation, sans frais, à tout moment des contrats de complémentaire santé, ne sont pas de nature à répondre directement à cette problématique. Les retraités ne peuvent se contenter d'une simple promesse que la concurrence sur ce marché s'effectuera au bénéfice de leur pouvoir d'achat. Rien n'est moins sûr !

Pour l'UCR-FO, il s'agit d'une fausse bonne idée car les retraités ne sont ni des courtiers, ni des négociateurs spécialisés et ne veulent pas être contraints de le devenir. De surcroît, cette concurrence risque de se transformer en une recherche de contrats, toujours moins onéreux, avec de moindres garanties, particulièrement pénalisante pour les assurés les plus fragiles et les plus défavorisés.

Le Comité exécutif de l'UCR-FO réitère sa revendication pour que les retraités puissent bénéficier d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations de leur couverture complémentaire santé.

### Pour une prise en charge du financement de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale

- Le Comité exécutif dénonce toutes les carences des politiques d'aide à la prise en charge de la perte d'autonomie des retraités et personnes âgées en établissement ou à domicile.

Nombre d'EHPAD et de services d'aide à domicile sont en situation de rupture et les personnels continuent de tirer la sonnette d'alarme. Il est urgent d'éradiquer les situations de risques de maltraitance des personnes âgées en perte d'autonomie, conséquences de l'asphyxie financière, en respectant le ratio «un pour un», en desserrant tous les carcans budgétaires, en diminuant le reste à charge des personnes âgées dépendantes et de leurs familles. Le Comité exécutif réclame l'ouverture de nouvelles places en établissements publics pour répondre aux besoins. Il apporte tout son soutien aux revendications ainsi qu'aux mobilisations et aux actions entreprises dans ce secteur avec la Fédération des Services publics et des Services de santé Force Ouvrière.

- Le Comité exécutif réitère sa revendication pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale qui seule, permet de garantir la solidarité et une égalité de traitement des personnes âgées sur tout le territoire. Pour l'UCR-FO, la prise en charge complète de la perte d'autonomie ne peut être envisagée que dans la solidarité organisée par l'assurance-maladie. Avec le CCN, le Comité exécutif rappelle que ce risque doit être pris en charge par la Sécurité sociale et financé par une cotisation sociale.

- Le Comité exécutif a pris connaissance des 175 propositions du rapport Libault issues de la concertation «grand âge et autonomie» qui posent des pistes pour un prochain projet de loi gouvernemental. S'il a retenu avec intérêt certaines des mesures qu'il juge positives, en revanche, il refuse certaines des pistes de financement envisagées telles que : une nouvelle journée de solidarité pour les salariés, une augmentation de la CASA à la charge des retraités ou la pérennisation de la CRDS... De même, il s'oppose vivement aux

propositions de financer la dépendance par les ressources dégagées d'un durcissement des conditions de départ à la retraite à taux plein en reportant l'âge de la retraite de 62 à 63 ans ou en allongeant la durée de cotisations de 42 à 43 ans.

- Par ailleurs, une politique répondant au besoin de l'autonomie nécessite des moyens financiers notamment par l'imposition des revenus des capitaux, la suppression du CICE, le rétablissement de l'ISF, etc., conformément à l'ambition de mettre en place un grand service public de l'autonomie. L'action du 11 avril prochain portera entre autres sur ces revendications.

### Renforcement de la mobilisation

- Le Comité exécutif se félicite de l'initiative de la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA) d'appeler à une journée européenne de défense des retraites le 26 avril. Elle mandate les représentants de l'UCR-FO au Comité exécutif de la FERPA afin de poursuivre et amplifier la défense des revendications de l'UCR-FO.

- Le Comité exécutif de l'UCR-FO est déterminé à mettre la question des droits et des besoins des retraités au cœur des débats démocratiques y compris dans le cadre de l'intersyndicale des retraités du Groupe des 9.

- Le Comité exécutif de l'UCR-FO appelle toutes les instances de l'UCR-FO à se mobiliser pour la réussite de la «campagne de printemps» des retraités. Ceci étant, si la mobilisation des retraités sur leurs revendications est indispensable, pour le Comité exécutif, elle doit s'inscrire dans le cadre de la mobilisation d'ensemble des salariés actifs, chômeurs et retraités du public comme du privé pour établir le rapport de force qui permettra de mettre un terme à toutes les contre-réformes visant à casser notre modèle social, basé sur la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle. ■



Claire Compain



Patrice Sifflet



Alex Eckern



Philippe Pihet



Alain Seften



Arlette Perray



Christian Fourmy



Christian Fradet



Didier Hotte



Gérard Le Mauff



Jean-Louis Garnier



Jean-Pierre Lavieville



Robert Pougis



Paul Barbier



Monique Bouzin



Michel Moussay



Michel Decayeux